

Vous trouverez ci-dessous les informations de nos partenaires concernant les reports/prolongations de date de validité de leur billetterie :

Cinémas UGC :

UGC Pro a pris des mesures exceptionnelles et prolongé automatiquement la validité de vos Cartes UGC SOLO, e-Tickets et e-SOLO UGC :

- Fin de validité du 31 mars au 30 juin 2020 : prolongée jusqu'au 30 septembre 2020
- Fin de validité du 31 juillet au 30 septembre 2020 : prolongée jusqu'au 31 décembre 2020
- Fin de validité du 31 octobre au 31 décembre 2020 : prolongée jusqu'au 31 mars 2021

Cinémas Cinéville - Katorza :

Prolongation de 6 mois supplémentaires (sans démarche de votre part).

Cinémas CGR :

Prolongation au 31 décembre 2020.

Vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Cinéma Pôle Sud à Basse Goulaine :

Prolongation de validité de 4 mois.

Vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Cinémas Gaumont Nantes et Pathé Atlantis :

Voici les mesures définies pour la billetterie physique ou dématérialisée (validité arrivant à expiration entre le 15 mars 2020 et le 31 mars 2021) :

- La durée de validité expirant entre le 15 mars 2020 et le 31 mai 2020 sera automatiquement prolongée jusqu'au 30 septembre 2020.
- La durée de validité expirant entre le 30 juin 2020 et le 31 mars 2021 sera automatiquement prolongée de 4 mois (exemple : si la fin de validité initiale est au 31 août 2020, la prolongation sera faite au 31 décembre 2020).
- Les bons d'échanges CinéPass (expirant avant le 31 août 2020) seront également prolongés jusqu'au 31 décembre.

Vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Ciné Jade à St Brévin :

Les billets sont automatiquement prolongés de six mois.

Mesures sanitaires prises : 50 % d'occupation des salles, plexi et masques en caisse, gel hydro alcoolique à disposition.

Désinfection régulière des surface contact.

Horaires aménagés pour éviter le croisement des flux de spectateurs et favoriser le renouvellement d'air en salle.

Cinéma Eden à Ancenis et Pôle Sud à Basse Goulaine :

Prolongation des billets pour une durée de 4 mois.

Autres cinémas (Le Beaulieu à Bouguenais, Cinéma St Paul à Rezé, Ciné Nova à Savenay) :

Nous sommes en attente d'une information officielle de la part de la direction des cinémas listés ci-dessus. Il est envisagé une prolongation des billets expirés pendant leurs périodes de fermeture.

Aucune démarche de votre part ne serait à effectuer, la prolongation serait automatique mais sans aucun échange de billets.

Nous vous informerons des nouvelles modalités dès que nous aurons connaissance.

Machines de l'Ile de Nantes :

Réouverture des Machines le 4 juillet. Pour les contremarques dont la durée de validité d'un an a été impactée par la fermeture du site : la date de fin de validité initiale est automatiquement prolongée de 140 jours.

Les contremarques doivent donc être conservées par les participants, qui pourront les utiliser comme d'habitude.

La commande de contremarques "Machines de l'Ile" sera à nouveau possible à partir du 4 juillet.

Aquatonic :

Réouverture le mardi 2 juin. [PLUS D'INFOS ICI](#)

Concernant la validité des billets et bons cadeaux, elle sera repoussée du temps de la fermeture d'Aquatonic.

Calicéo :

Réouverture prochaine de Calicéo le mercredi 3 juin. Compte tenu du contexte, Calicéo vous informe des mesures exceptionnelles suivantes :

- Pour les bons cadeaux/ chèques cadeaux : si vous bénéficiez d'un bon cadeau dont la date de validité est égale ou supérieure au 14 mars 2020 (date de la fermeture de votre centre), ce dernier sera automatiquement prolongé d'une durée de 3 mois.

- Pour les cartes Tempo ou Vitalité (Aquaforme) : si vous détenez une carte Tempo ou Vitalité (Aquaforme) dont la date de validité est égale ou supérieure au 14 mars 2020 (date de

la fermeture de votre centre), le crédit de votre carte reste valable et sera automatiquement prolongé d'une durée de 3 mois.

Bateaux Nantais :

Pour les croisières déjeuners ou dîners valables jusqu'à fin juin 2020, la date de validité sera reportée au 30 décembre 2020.

Thalasso de Pornic :

Les bons cadeaux et billetteries seront repoussés d'autant que la période de fermeture. La prolongation de la date de validité sera accompagnée d'une attestation de report.

Parc Astérix :

- Billet non daté 2019/2020 1 jour – validité prolongée exceptionnellement jusqu'au 11 juillet 2021*
- Billet non daté 2020 1 jour – validité prolongée exceptionnellement jusqu'au 11 juillet 2021*
- Billet non daté 2020/2021 1 jour – validité prolongée exceptionnellement jusqu'au 10 juillet 2022*

*les prolongations de validité sont appliquées automatiquement et ne nécessitent aucune intervention de votre part.

Puy du Fou :

Le Puy du Fou rouvrira le jeudi 11 juin prochain, et jusqu'au dimanche 1er novembre 2020. Le spectacle nocturne "Les Noces de Feu", Création Originale 2020, sera programmé à la place de La Cinéscénie, du samedi 13 juin au samedi 18 juillet inclus.

A partir du 24 juillet les Cinéscénies reprennent. N'hésitez pas à nous contacter, il nous reste de nombreuses disponibilités.

Le calendrier des Cinéscénies est consultable sur [le site Internet du Puy du Fou.](#)

Pour suivre l'évolution des mesures sanitaires mises en oeuvre, [cliquez ici](#)

FOIRE AUX QUESTIONS - PUY DU FOU :

J'ai réservé des billets Grand Parc. Combien de temps sont-ils valables ?

Vos billets Grand Parc sont valables durant toute la saison 2020 (selon notre calendrier d'ouverture). Dans ce cas, vous n'avez pas de besoin de faire une démarche auprès du Puy du Fou et vous pourrez vous présenter à la date d'ouverture de votre choix.

J'ai réservé des billets Grand Parc « Offre Spéciale » valables uniquement en période jaune. Combien de temps sont-ils valables ?

En plus de la période jaune, les billets Grand Parc « Offre Spéciale » seront exceptionnellement valides tous les jours en période verte durant la saison 2020. Nous avons modifié la validité de ces billets, vous n'avez pas besoin de contacter nos équipes.

Océarium du Croisic :

Prolongation de 2 mois de la validité à compter du déconfinement pour les billets arrivant à expiration durant la période de confinement.

Compagnie Océane :

Tous les billets CE en cours de validité 2019 ont été prolongés au 31/12/2020.
Il n'y a aucune démarche à effectuer.

Disneyland Paris :

L'offre spéciale 1-jour/2-parcs à 53€ valable initialement jusqu'au 1er avril 2020 est étendue jusqu'au 30 septembre 2020. L'extension de la date de validité sera effectuée automatiquement, les billets seront acceptés aux tourniquets à l'entrée des Parcs Disney.

Conservez les billets physiques en votre possession, leur date de validité est elle aussi prolongée jusqu'au 30 septembre 2020.

Les e-tickets sont également prolongés jusqu'au 30 septembre 2020, à la condition qu'ils aient bien été téléchargés avant leur date d'expiration initiale (soit avant le 1er avril 2020).

Les Pass Annuels en cours de validité seront prolongés automatiquement, du nombre de jours de fermeture temporaire des Parcs.

Les Pass Annuels temporaires (contremarques) qui expirent pendant la période de fermeture des Parcs verront leur date de validité automatiquement prolongée jusqu'au 30 septembre 2020. Le téléchargement de la contremarque doit avoir lieu avant sa date d'expiration initiale.

Billetterie non datée Parc Astérix et France Miniature :

Tous les billets non datés valables 2 saisons 2019/2020 ou une Saison 2020 seront automatiquement prolongés **jusqu'au 11 juillet 2021.**

Billetterie non datée Musée Grévin :

Pour les billets valables 365 jours ou 18 mois achetés en 2020 encore valables au moment de la réouverture du site : tous les billets non datés achetés par le CSE en 2020 en cours de validité au moment de la réouverture de Grévin seront automatiquement prolongés d'une période équivalente à la période réelle de fermeture du site.

Séjours thalasso/PASS VALDYS:

Les PASS qui n'ont fait l'objet d'aucune réservation auront une prolongation automatique, de la durée de fermeture de nos établissements.

Futuroscope :

o Pour les billets non datés avec une date de validité allant du 15 Mars au 3 Octobre 2020 : Prolongation de validité jusqu'au 3 Janvier 2021.

o Pour les billets non datés avec une date de validité à partir du 4 Octobre 2020 : Prolongation de validité de 3 mois supplémentaires à la date indiquée sur les billets

REOUVERTURE DU PARC LE SAMEDI 13 JUIN 2020

IMPORTANT : DESORMAIS POUR LES BILLETS D'ENTREE, RESERVATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE INTERNET DU FUTUROSCOPE !

La grande superficie du parc permet de respecter la distanciation physique pour tous les visiteurs et nos équipes, toutefois nous limitons volontairement le nombre de visiteurs par jour. C'est pourquoi nous vous demandons de réserver à l'avance votre date de visite, quel que soit le type de billet ou séjour.

Aucun billet n'est en vente sur place le jour de la visite et chaque billet réservé et daté est valable uniquement le jour indiqué, sans exception possible.

Pour les personnes ayant déjà des billets non datés, une réservation est maintenant obligatoire.

o Ils devront enregistrer une date de visite pour accéder au parc.

o L'enregistrement sera possible en ligne très prochainement sur <https://www.futuroscope.com/>

o En attendant ils pourront contacter la centrale de réservations au 05 49 49 23 45.

Pour accéder au Futuroscope, les participants auront besoin de leur billet original, ainsi que de la confirmation par e-mail de l'enregistrement de la date de visite.

FOIRE AUX QUESTIONS :

La date de visite que je souhaite n'est pas disponible sur le calendrier :

Une date qui ne s'affiche pas/indiquée indisponible signifie que le nombre maximum de visiteur est atteint ce jour-là afin de de respecter la distanciation physique. Nous vous invitons à choisir une autre date.

Je possède déjà des billets d'entrée à date libre :

Pour des billets d'entrée achetés auprès d'un professionnel du tourisme, un point de vente billetterie, un comité d'entreprise/CSE ou auprès du Futuroscope et ne comportant pas de date précise de visite vous devez enregistrer votre date de visite pour accéder au parc.

L'enregistrement sera possible en ligne très prochainement, en attendant vous pouvez nous contacter au 05 49 49 23 45.

Pour accéder au Futuroscope, vous aurez besoin de votre billet original, ainsi que de votre confirmation par e-mail de l'enregistrement de votre date de visite.

Aquarium de la Rochelle :

Réouverture le mercredi 3 juin 2020 à partir de 10h.

Pour garantir la sécurité de tous, en complément des règles de distanciation physique, le nombre de visiteurs est très fortement réduit. La politique commerciale de l'Aquarium a donc

évolué et **il est désormais obligatoire d'acheter un billet horodaté sur le site de l'Aquarium pour accéder à l'exposition.**

La validité de l'ensemble des billets de l'Aquarium commandés depuis le 19 mars 2019 est automatiquement prolongée jusqu'au 31 août 2021 inclus.

France Billet :

Suite au COVID 19, FRANCE BILLET a dû mettre en stand-by son guichet billetterie.

Des centaines d'événements ont été annulés, la situation est donc inédite.

De plus, suite à l'ordonnance n° 2020-538 du 7 mai 2020 promulguée par le gouvernement, nous sommes contraints d'interroger les organisateurs d'événements pour connaître leur choix entre le remboursement et la création d'un avoir.

Nous mettons à jour les informations au plus vite, en fonction des règles imposées par les autorités.

Les Evénements annulés devant avoir lieu entre le 12 mars et le 15 septembre 2020 inclus sont soumis à

A l'ordonnance n° 2020-538 du 7 mai 2020 promulguée par le gouvernement, qui nous contraint d'interroger les organisateurs d'événements pour connaître leur choix entre le remboursement et la création d'un avoir, avant d'en informer les clients.

En dehors de ces dates, tout événement annulé ou reporté est de toutes façons remboursable.

REPORT : si la date de report ne convient pas au salarié, il pourra se faire rembourser (il faudra bien conserver tous les billets)

AVOIR : pour le moment, nous n'avons pas de retour concernant d'éventuels avoirs (certains organisateurs réfléchissent encore)

Si une manifestation devait faire l'objet d'un avoir, celui-ci sera à dépenser dans les 12 mois sur le catalogue du fournisseur s'il s'agit d'un spectacle et 18 mois s'il s'agit d'une manifestation sportive.

Au bout de ces délais, si l'avoir n'est pas dépensé, la commande est remboursable.

Les ouvertures au remboursement se font au fur et à mesure que nous recevons les réponses des organisateurs et il se peut que certains événements annulés ne soient pas encore remboursables, nous vous remercions donc pour votre patience.